LE DIAGNOSTIC DE l'AUTISME CHEZ L'ADULTE EN ILE DE FRANCE

Pourquoi se poser la question d'un diagnostic d'autisme ?

- Vous ressentez des difficultés dans vos relations sociales
- Vous avez le sentiment de ne pas comprendre les autres et de ne pas être compris
- Vous avez le sentiment de devoir vous adapter à chaque nouvelle situation
- Vous avez un ou des centres d'intérêts qui prennent beaucoup de place dans votre quotidien
- Vous avez des particularités sensorielles (difficulté à supporter supportez le bruit, la lumière, le contact physique…)

Ces signes peuvent évoquer un trouble du spectre de l'autisme mais sont aussi présents dans d'autres troubles.
Il est donc nécessaire de passer par des praticiens expérimentés afin d'éviter une errance médicale.

Qui contacter pour entamer une démarche diagnostique ?

En fonction de vos difficultés, plusieurs niveaux de diagnostic sont possibles :

- **Consulter un psychologue** vous permettra d'obtenir un **pré-diagnostic** : il ne peut constituer un diagnostic « officiel », et donc il n'est pas destiné à obtenir une reconnaissance de handicap ou des aides de l'état. Par contre ce pré-diagnostic peut vous suffire, si vous n'identifiez pas de frein majeur dans votre vie et qu'il s'agit plutôt pour vous d'un besoin de comprendre d'où viennent vos particularités. Si par la suite vous rencontrez des difficultés majeures, vous pourrez vous adresser à un psychiatre connaissant le trouble du spectre de l'autisme.

Où trouver un Psychologue ?
Consultez notre annuaire en ligne
http://www.tamis-autisme.org

Centre de Ressources Autisme île de France - 10 rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 28 54 20 • Site : www.craif.org • contact@craif.org

Dans la rubrique « Professions Libérales », sélectionnez « Psychologue ». Des fiches apparaitront et vous pourrez retenir celles où les termes « Bilan Diagnostique » apparaissent.
Notez pour un bilan un budget de 300 à 400 € en moyenne, non pris en charge par la Sécurité Sociale. Renseignez-vous auprès de votre Mutuelle pour demander un remboursement.

- **Consultez un psychiatre spécialisé** si vous sentez des freins dans votre quotidien, qui impactent votre épanouissement personnel et/ou professionnel : vous avez des difficultés à échanger avec les autres, à réguler vos émotions, par exemple, mais vous parvenez malgré tout à être autonome dans votre vie quotidienne. Le Psychiatre est habilité à poser un diagnostic officiel et à vous proposer des pistes d'accompagnement. Si vous ressentez le besoin d'être soutenu par un professionnel ou que vous souhaitez que votre poste de travail soit aménagé, ce diagnostic vous permettra de faire une demande d'aide auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour :

  - Obtenir une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, que vous pourrez faire valoir auprès de votre employeur afin d'obtenir un aménagement de votre poste de travail.
  - Obtenir des aides pour vous aider à financer un accompagnement psychologique, avec un job-coach, etc.

  Ces démarches ne sont pas obligatoires et vous n'avez aucune obligation d'en parler à votre entourage ou votre employeur.
  Il sera nécessaire pour vous d'avancer les frais de consultation, par contre un remboursement est possible si le professionnel est conventionné en secteur 1 ou 2. N'hésitez pas à consulter votre assurance maladie ainsi que votre mutuelle pour connaitre vos taux de remboursement.

  Où trouver un psychiatre spécialisé ? Contacter le CRAIF
  Notez une moyenne de 2-3 consultations, avec des honoraires de 100 € en moyenne pour une consultation.

- **Dirigez-vous vers un Centre de Diagnostic hospitalier** si vous ressentez un blocage important dans votre vie : impossibilité à poursuivre des études ou de maintenir un emploi à cause de vos particularités, manque d'autonomie administrative, ou dans les gestes de la vie quotidienne, détresse émotionnelle. Également, si d'autres troubles s'ajoutent : dépression, troubles anxieux, troubles bipolaires, … et qu'une prise en charge ne suffit pas à vous aider.

Centre de Ressources Autisme île de France - 10 rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 28 54 20 • Site : www.craif.org • contact@craif.org

Quels sont les Centres de diagnostic pour les adultes ?

Le Centre de Diagnostic et d'Evaluation de l'Autisme Adulte (CDEAA)
Le Centre de Diagnostic et d'Evaluation de l'Autisme Adulte (CDEAA)
Hôpital de la Pitié Salpêtrière,
Bâtiment de la force 47-83 bd de l'Hôpital, 75651 PARIS Cedex 13
A contacter spécifiquement par courriel : psl-cdeaa.psy-adulte@aphp.fr

Le Centre Expert Fondamental de Créteil
Hôpital Albert Chenevier, Pavillon Hartmann
40 Rue de Mesly, 94000 CRETEIL
Tel : 01 49 81 32 90 ou 01 49 81 33 90
Courriel : centres-experts.creteil@aphp.fr
Contacter le centre expert : https://www.tamis-autisme.org/fiche/details/id:1488/

Qu'est-ce que la démarche diagnostique d'autisme chez l'adulte ?

La démarche diagnostique des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) chez l'adulte est composée :

• d'un diagnostic médical selon les critères des classifications internationales (CIM10, DSM-5) ; => RBPP diag adulte

• d'évaluations du fonctionnement permettant de connaître les compétences, les particularités et les difficultés de la personne dans différents domaines

La démarche diagnostique est une démarche clinique impliquant généralement différents professionnels (psychiatre, psychologue, orthophoniste…). Ils se concertent pour poser ou non le diagnostic d'autisme à partir des évaluations réalisées et de leurs observations.

Lors de votre diagnostic, vous pouvez être amené à rencontrer ces outils recommandés par la Haute Autorité de Santé :

- **ADI-R** : entretien avec des proches ayant connu le patient dans ses premières années (vers 3-5ans). Cela peut être un des deux parents, un membre plus âgé de la fratrie, une nourrice, ou tout autre proche qui aurait pu observer la personne dans des situations variées du quotidien, et notamment avec d'autres enfants. L'entretien peut durer d'une à deux heures.
- **ADOS** : entretien avec le patient, balayant les notions de relation sociale, autonomie personnelle, de sa propre place dans la relation. Quelques tâches sont proposées en plus des questions. L'entretien peut durer une heure environ, parfois plus longtemps.

- **La RAADS** est un outil de dépistage pertinent pour les troubles du spectre de l'autisme, et se présente sous la forme d'un questionnaire.
- A ces évaluations officielles peuvent s'ajouter d'autres échelles évaluant l'autonomie de la personne et ses fonctions exécutives (mémoire, raisonnement, vitesse de traitement, etc.).
- **La Vineland** en fait partie : elle évalue la socialisation de la personne, l'autonomie au domicile et à l'extérieur, la gestion financière, les habiletés d'habillage et d'hygiène, etc.
- **Un entretien psychiatrique** est également nécessaire pour mettre en lumière d'éventuels troubles associés : anxiété, trouble du sommeil, troubles alimentaires, etc.

Pour en savoir plus : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1102317/fr/autisme-et-autres-ted-diagnostic-et-evaluation-chez-l-adulte

Que le diagnostic soit confirmé ou non, les professionnels que vous rencontrerez pourront vous rediriger vers d'autres services si besoin, ou vous conseiller des types de prise en charge adaptées à vos besoins.

Vous pouvez également contacter le CRAIF si vous ne savez pas vers qui vous diriger.

Conseils Pratiques

Comment faire une demande de diagnostic ?

1) Envoyez le courrier d'un médecin, d'un psychiatre ou d'un psychologue expliquant les raisons pour lesquelles une procédure diagnostique est demandée : décrire les difficultés présentes dans les domaines de la communication, des interactions sociales et du comportement, …).
   Joignez-y votre propre courrier décrivant votre parcours ainsi que les particularités que vous avez pu relever : perturbation dans vos relations, études, parcours professionnel, retours de votre entourage, les bilans et démarches de soins entrepris, etc. A la réception du courrier, le service prend contact avec vous, il peut demander un complément d'informations, et propose une date pour une première consultation.

   Note : le Centre de Diagnostic de la Pitié Salpêtrière remet **un questionnaire** à faire remplir par votre psychiatre, que nous joindrons à ce présent document.

2) Lors de la première consultation, au bout de quelques mois, un professionnel fera le point sur votre parcours et déterminera s'il est nécessaire de lancer un diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme.

Centre de Ressources Autisme île de France - 10 rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 28 54 20 • Site : www.craif.org • contact@craif.org

3) Si un bilan diagnostique est programmé, vous serez évalué quelques mois plus tard, en hospitalisation de jour sur une journée ou une journée et demie. Les résultats de ces évaluations seront expliqués et discutés lors d'un rendez-vous de restitution, où le diagnostic sera abordé.

Sachez que ces services sont très sollicités avec une attente moyenne d'au moins un an, voire plus.

Si vous souhaitez en discuter avec un professionnel du CRAIF, contactez-nous sur contact@craif.org **ou au 01 49 28 54 20**

Pour aller plus loin

> Parcours de diagnostic

https://maisondelautisme.gouv.fr/fiches-pratiques/parcours-de-diagnostic

> Comment se déroule le diagnostic ?

https://www.craif.org/comment-se-deroule-le-diagnostic-47

Centre de Ressources Autisme île de France - 10 rue Waldeck Rochet – 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 28 54 20 • Site : www.craif.org • contact@craif.org